

## THÈME

- Définition des axes de transformation de l'inspection articulant ses missions, son statut et sa rémunération à la fusion des corps existants (IEN, IA, IPR) en un corps unique.

## L'ESSENTIEL

- **Doléances des organisations syndicales**
  - Les corps d'inspection (IEN, IA-IPR) ne vont pas bien
  - La charge de travail est colossale (dossiers transversaux, RV carrière, évaluation des établissements jauge des 20 %...) et elle génère beaucoup de tensions.
  - Il faut prioriser les missions et revenir à des missions essentielles, claires, précises et travailler moins dans l'urgence, au jour le jour. Refus de l'atomisation actuelle des missions.
  - Perte de sens du métier. Les inspecteurs doivent être plus dans les classes. Le cœur du métier doit être centré sur l'accompagnement des enseignants et des équipes pédagogiques.
  - Manque de reconnaissance et d'attractivité : déroulé des carrières, niveau indiciaire, indemnités sont à revoir. En matière de rémunération il vaut mieux parfois rester dans le corps des agrégés, depuis la création de la classe exceptionnelle, ou faire fonction que de devenir IPR.
  - Malaise profond lié à des négociations qui avaient abouti l'an dernier sur la promesse d'une revalorisation immédiate de 100€ par mois qui n'est toujours pas effective pour les IA-IPR. Le ministre n'a pas été suivi dans ses engagements indemnitaires
  - Manque d'écoute, risques psycho sociaux, manque de dialogue social
- **Réponses et propositions de la DGRH-DGESCO-IG**
  - Le chantier centré sur le corps des Inspecteurs est une priorité ministérielle
  - La revalorisation des IEN 1<sup>er</sup> degré s'est effectuée. La même mesure pour les IEN du 2<sup>nd</sup> degré et les IA-IPR (revalorisation de 100€/mois) s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
  - L'objectif du ministre est la fusion des corps IEN-IA-IPR. Il faut mener une réflexion sur les missions / le statut et la rémunération articulée à la création d'un corps unique d'inspecteurs.
  - Méthode et calendrier : 3 sous-groupes de travail : missions et recrutement / statut / Rémunération, revalorisation ; des liens seront établis avec les GT11 et GT15. Un calendrier resserré : 3 à 4 réunions d'ici le mois de mai 2021 pour finaliser le projet et viser une entrée en vigueur des textes au 1<sup>er</sup> janvier 2022 car il faut prévoir en juin 2021 la saisine du GU ; en octobre 2021 la réponse du GU et la saisine des instances consultatives ; en novembre 2021 l'examen du projet de décret par le Conseil d'État.

## LE SNALC A INSITÉ SUR...

Nous avons rappelé que la légitimité des inspecteurs vient de leur expérience et de leur expertise pédagogique et disciplinaire. Nous voyons bien nous aussi le développement des missions transversales et annexes (observatoires, audits, thématiques éducatives...) au détriment de leur présence sur le terrain. Cette évolution néfaste dénoncée par les OS l'est aussi pour les enseignants. Il faut absolument réduire ou éliminer des tâches annexes qui sont nuisibles et néfastes pour tous, et recentrer leurs missions sur l'accompagnement et la protection des personnels.

## L'AVIS DU SNALC

**Le SNALC est contre la fusion des corps d'inspection et le chantage institutionnel qui y mène. Cette fusion est une demande institutionnelle (DGAFP, Cour des comptes, Bercy). Comment parvenir à une redéfinition des missions en fusionnant les corps ? Ne risque-t-on pas d'aller vers une compilation pléthorique, un mélange ingérable ?**

**Nous craignons aussi avec la création d'un corps unique, une polyvalence et une possible interchangeabilité des inspecteurs au gré des besoins entre les différentes voies (générale et professionnelle) et les différents niveaux d'enseignement (1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> degrés) au détriment de leurs spécificités et de l'expertise disciplinaire à laquelle nous sommes attachés.**